

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 OCTOBRE 2022

Délibération n°2022 - 17 : décision budgétaire rectificative n°2 - exercice 2022

Le conseil d'administration, dans sa séance du 11 octobre 2022,

Article 1 – approuve la décision budgétaire rectificative suivante (variation) :

- - 192 849 € d'autorisations d'engagement dont :
 - - 10 702 € en personnel ;
 - - 48 349 € en fonctionnement ;
 - - 133 798 € en équipement ;
- - 192 849 € de crédits de paiement dont :
 - - 10 702 € en personnel ;
 - - 48 349 € en fonctionnement ;
 - - 133 798 € en équipement ;
- 442 422 € de solde budgétaire en excédent.

Article 2 – approuve les prévisions budgétaires réactualisées suivantes :

- 213 854 € de variation positive de trésorerie ;
- 87 792 € de résultat patrimonial ;
- 137 792 € de capacité d'autofinancement ;
- 9 197 € d'apport au fonds de roulement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Nombre de votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris

Le vice-président du conseil
d'administration de l'École nationale des
chartes



Bruno RICARD